Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/11/2022

MARCEL CHARRADE ET COMPAGNIE SAS Marcel CHARRADE rappelle Saint-Nectaire Fermier

- Noms des modèles ou références concernés : **Saint Nectaire Fermier**
- Marque : **L'empreur**
- **Lot AAL 39-4 Date de durabilité minimale 09/12/2022**
  Lot 22270111-4 Date de durabilité minimale 09/12/2022
- Conditionnements : **Fromage entier**
- Date début/fin de commercialisation : **du 25/10/2022 au 31/10/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 15 141 001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Livraison direct en magasin**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de Listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 16 novembre 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre